
Lundi 31 décembre : l'union syndicale Solidaires 80 déposera un référé-liberté pour faire annuler l'arrêté préfectoral d'interdiction de manifester à Amiens

30 décembre 2018

Contre les atteintes aux libertés fondamentales : Ne laissons rien passer !

Vendredi 28 décembre, un arrêté préfectoral d'interdiction de manifester à Amiens, dans tout le centre-ville et au-delà, a été publié. L'arrêté couvre la période allant du vendredi 28 décembre, 20h au jeudi 3 décembre, 8h.

Une interdiction de manifester sur plusieurs jours, c'est une première.

Alors que la Préfecture reconnaît elle-même que des manifestations ont lieu depuis plusieurs semaines à Amiens, dans le calme et sans débordements, la décision prise est manifestement disproportionnée. Il s'agit en outre d'une atteinte grave à la liberté fondamentale de manifester. En ce sens, c'est une décision illégale qui doit être dénoncée.

L'union syndicale Solidaires 80 déposera donc ce lundi 31 décembre un référé-liberté auprès du Tribunal administratif afin de faire annuler cette décision inique.

Un conférence de presse aura lieu dans les locaux de la CGT à la Bourse du Travail lundi 31 décembre à 9h.

Contact :

Carole HOSTEING : 06 52 20 57 33
Brendan CHABANNES : 06 49 95 69 60

À propos de Solidaires80 :

Solidaires 80 est une union syndicale interprofessionnelle réunissant les syndicats SUD et Solidaires de différents secteurs professionnels.